

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ERSTEIN

Enquête publique relative au projet de modification n°4 du PLU

Par arrêté n° 2025/07/17 du 9 juillet 2025, le Maire d'Erstein a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, à compter du 25 août 2025, sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, M. le Maire d'Erstein, 1 place de l'Hôtel de Ville – 67150 ERSTEIN.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend le dossier de modification n°4 du PLU, une note relatant les éléments de l'article R.123-8 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale dispensant le projet de modification d'évaluation environnementale, la délibération du conseil municipal décidant de suivre l'avis de l'autorité environnementale, et les avis des personnes publiques associées sur le projet.

Il pourra être consulté à la mairie d'Erstein (sur papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la commune (<https://www.ville-erstein.fr/>) pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 25 août 2025 au 26 septembre 2025.

Le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, à la Mairie d'Erstein, 1 place de l'Hôtel de Ville – 67150 ERSTEIN, ou encore en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6461@registre-dematerialise.fr ou encore en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6461>.

M. LETZELTER Roger a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et M. JAEG Christian a été nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Erstein :

- le mardi 26 août 2025 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 4 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 11 septembre 2025 de 16h00 à 19h00
- le vendredi 26 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :

- en Mairie d'Erstein,
- au Tribunal Administratif de Strasbourg,
- en Préfecture du Bas-Rhin.

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie d'Erstein, en Préfecture et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ville-erstein.fr/>

L'autorité compétente pour approuver le projet de modification du PLU est la commune d'Erstein par voie de délibération du conseil municipal.